

221C1342
FR0000039026-FS0449

9 juin 2021

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE ANONYME D' EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 juin 2021, complété par un courrier en date du 8 juin 2021, la société par actions simplifiée 4 Décembre¹ (112 avenue de Wagram, 75017 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 26 mai 2021, par l'intermédiaire de la société EJ Barbier qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir directement et indirectement, à cette date, 1 383 735 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant 2 407 820 droits de vote, soit 66,65% du capital et 73,06% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EJ Barbier	1 220 415	58,79	2 405 520	72,99
4 Décembre SAS	2 300	0,11	2 300	0,07
Autodétention ³	161 020	7,76	-	-
Total 4 Décembre	1 383 785	66,65	2 407 820	73,06

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion des parts de fondateurs en actions ordinaires SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES⁴.

A cette occasion, la société EJ Barbier a franchi directement en baisse le même seuil.

2. Par courrier reçu le 8 juin 2021, la société par actions simplifiée 4 Décembre¹ (112 avenue de Wagram, 75017 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 31 mai 2021, par l'intermédiaire de la société EJ Barbier qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir directement et indirectement, à cette date, 1 384 455 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant 2 408 540 droits de vote, soit 66,69% du capital et 73,08% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

¹ Contrôlée par la société Argos Wityu SAS.

² Sur la base d'un capital composé de 2 075 991 actions représentant 3 295 788 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁴ Cf. notamment communiqué diffusé le 26 mai 2021 par la société SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EJ Barbier	1 221 135	58,82	2 406 240	73,01
4 Décembre SAS	2 300	0,11	2 300	0,07
Autodétention ³	161 020	7,76	-	-
Total 4 Décembre	1 384 455	66,69	2 408 540	73,08

Ce franchissement de seuil résulte de la révocation par la société EJ Barbier de contrats de prêts portant sur les actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES GROUPE détenues par celle-ci consentis à 4 administrateurs portant chacun sur 200 actions.

A ce jour, par suite, d'une part, de l'octroi à 4 administrateurs de nouveaux prêts d'actions portant chacun sur 20 actions et, d'autre part, d'acquisition d'actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES GROUPE, le déclarant déclare détenir directement et indirectement 1 385 224 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant 2 409 309 droits de vote, soit 66,73% du capital et 73,10% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EJ Barbier	1 221 904	58,86	2 407 009	73,03
4 Décembre SAS	2 300	0,11	2 300	0,07
Autodétention ³	161 020	7,76	-	-
Total 4 Décembre	1 385 224	66,73	2 409 309	73,10